

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008808835		1ere Gachée: 08:34 (1)		Date: 12/05/2026		ROG160426083628		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 26 07 00 20				Véhicule: M90 8x4 ROUXEL HAZ	
client: 410604		EUROTECH CHAMPAGNE		12 RUE MAURICE PREVOST				M90	
chantier: 060523		GUEUX		51450 Bétheny				M90 HAZART	
				8 PLACE D ORMES					
				06.85.12.65.17					
				51390 Gueux					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
09:26				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJDEC3G350		DESACTIVE				XF2		consistance(7) Dmax	
								S3 6.3	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM1 42.5R NF BLC		CEM1 42.5R NF BL		0					
appellation commerciale DESACTIVE 0/6.3 Gud. CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				PRE 5480/4700 EA ISOSPHERE 5140				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
signature:									
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1